



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le **27 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-D2024\_145\_SI-AR

## DECISION 2024-145

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du gymnase à Entrange en espace de Futsal est conclu avec la société ESPACE ARCHITECTURE à 57500 SAINT-AVOLD, pour un montant de 119 000,00 € H.T. soit un total de 142 800,00 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le